

4 ARMAND IMMO
Société civile
au capital de 1000 Euros
Siège social : 13 RUE PETIT DE BEAUVERGER
77170 BRIE COMTE ROBERT
RCS MELUN
850-044-116

PROCES-VERBAL de l'assemblée générale extraordinaire du 03 septembre 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le trois septembre à 15 heures, les associés de la sci 4 ARMAND IMMO, se sont réunis à 13 RUE PETIT DE BEAUVERGER 77170 BRIE COMTE ROBERT sur convocation du gérant en date du 15 août 2025.

L'assemblée est présidée par Monsieur M PELGAS David en qualité de gérant associé.

Le président constate que tous les associés sont présents,

à savoir :

M PELGAS David propriétaire de 5 parts ;

M DUBREUIL Marc, Philippe, Georges propriétaire de 5 parts.

Total des parts présentes ou représentées : 10 parts soit (la totalité) (100%) du capital social.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- les A.R. des lettres de convocation ;
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ;
- le rapport du gérant ;
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Monsieur le Président indique que les documents requis par la loi ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette



déclaration. Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- transfert du siège social ;
- modification corrélative des statuts ;
- pouvoirs pour effectuer les formalités légales.

Il donne ensuite lecture du rapport de la présidence et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société qui se trouve actuellement à 4 Rue Louis Armand 77330 OZOIR-LA-FERRIERE à compter du 01 octobre 2025, il sera situé à 13 RUE PETIT DE BEAUVERGER 77170 BRIE COMTE ROBERT

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Corrélativement à la première résolution, l'assemblée générale modifie l'article 4 des statuts comme suit :

ARTICLE 4 SIEGE SOCIAL

Le siège de la société est fixé à 13 RUE PETIT DE BEAUVERGER 77170 BRIE COMTE ROBERT. Il peut être transféré en un autre lieu de la même ville ou du même département par décision de la gérance qui pourra en conséquence modifier les statuts et partout ailleurs, sur décision collective extraordinaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont délégués au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes aux fins d'accomplir les formalités légales nécessaires.

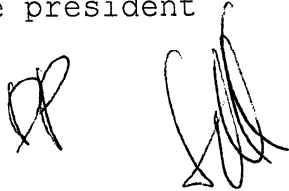
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17 heures.

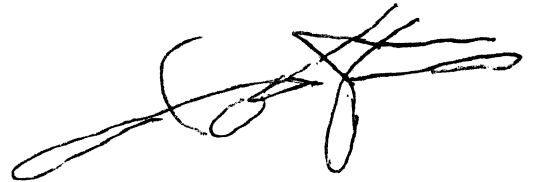


De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la gérance et les associés présents.

Le président

Two handwritten signatures in black ink, positioned one to the left and one to the right of the text 'Le président'.

Les actionnaires

A large, stylized handwritten signature in black ink, positioned to the right of the text 'Les actionnaires'.